

- La participation des gouvernements provinciaux à la fixation des objectifs de stabilisation, et la diffusion d'une information éclairée sur la situation conjoncturelle de chaque région, devraient considérablement atténuer le problème de la perversité des politiques fiscales aux niveaux national et régional.
- Le gouvernement fédéral pourrait de plus accroître les propriétés de stabilisation automatique de ses moyens actuels d'intervention. On peut par exemple songer à des dégrèvements d'impôts sur les profits réinvestis en période de basse conjoncture.

Le gouvernement fédéral financerait entièrement, à même ses opérations budgétaires, le fonds de stabilisation. L'administration fédérale recevrait, au moment de la préparation du Budget, un estimé des transferts pour l'année en cours. Le Fonds disposerait en outre d'une marge de crédit garanti auprès des banques à charte, ce qui lui permettrait d'effectuer, dans les plus courts délais, tous les transferts aux provinces. Tout recours à cette marge de crédit serait immédiatement remboursé par le Trésor fédéral, à l'occasion d'un Budget supplémentaire ou du Budget suivant.

On peut enfin estimer que la création de ce Fonds ne contribuera pas à accroître la taille du gouvernement central. Signalons notamment que les effets des politiques de stabilisation contribueront à réduire les autres paiements de transfert. Nous avons calculé par exemple qu'un point additionnel du taux de chômage au Québec représente pour le Trésor fédéral des déboursés additionnels de \$154 millions, sur la base des données de 1975.

3.2 Quelques implications de la création du Fonds de stabilisation

Le Fonds de stabilisation permettrait aux provinces d'avoir indirectement accès à la Banque Centrale puisque le financement du Fonds serait intégré aux opérations budgétaires du gouvernement fédéral.

La création du Fonds entraînerait une réorganisation en profondeur des principaux postes de dépenses du gouvernement fédéral. Comme le Fonds lui-même ne devrait pas se traduire par une augmentation de la taille relative de l'administration centrale, on peut penser que le gouvernement fédéral transférerait au Fonds certains postes budgétaires, tandis que d'autres à moyen ou long terme, disparaîtraient progressivement. Ce serait notamment le cas pour :

- le ministère des Affaires urbaines;
- les diverses dépenses dites de création d'emplois;